

Diplôme National du Brevet modifié à partir de la session 2013

Principale nouveauté : le candidat devra traiter obligatoirement un sujet par discipline (histoire, géographie, éducation civique).

Première partie : Histoire

On attend du candidat :

qu'il réponde à des questions :

portant sur les repères chronologiques inscrits au programme d'histoire ;
permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de faits historiques essentiels ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet d'un développement ;

qu'il ait la capacité de travailler sur un document en relation avec un thème du programme d'histoire. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

Deuxième partie : Géographie

On attend du candidat :

qu'il localise sur un fond de carte des repères inscrits au programme de géographie ;

qu'il réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de situations géographiques ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet d'un développement ;

qu'il ait la capacité de travailler sur un document se rapportant à un thème du programme de géographie. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes ;

qu'il ait **la capacité, si on le demande, de réaliser une tâche cartographique** simple.

Troisième partie : Éducation civique

On attend du candidat :

qu'il **réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance** de valeurs, de principes, de notions, d'acteurs ;

qu'il ait la capacité de travailler sur un document se rapportant à un thème du programme d'éducation civique. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

Notation de l'épreuve L'épreuve est notée sur 40 points.

Première partie : 13 points

Deuxième partie : 13 points

Troisième partie : 10 points

Maîtrise de la langue : 4 points